



Communiqué de presse
Au Conquet, le jeudi 22 novembre 2018

Retour sur le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise, évaluation des mesures de gestion pour l'exploitation de *Laminaria hyperborea* et projet européen BHCT

Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise s'est réuni le jeudi 22 novembre 2018 au Conquet. Voici les principaux projets présentés.

Extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise



Photo : l'archipel de Molène, vu du ciel
Crédit : Julien Courtel / Agence française pour la biodiversité

Située en plein cœur de l'archipel de Molène, la Réserve naturelle nationale d'Iroise, créée en 1992, est constituée du domaine terrestre des îles de Banneg, Balaneg et Trielen, totalisant une superficie d'environ 40 hectares.

Depuis le 1er octobre 2016, la Réserve est gérée par le Parc naturel marin d'Iroise.

En juillet 2018, le Ministre de la transition écologique et solidaire réaffirme dans le plan Biodiversité l'importance et la nécessité d'étendre les réserves naturelles existantes pour en faire de véritables réservoirs de biodiversité.

Le Préfet du Finistère et le Préfet maritime de l'Atlantique ont demandé au Parc d'engager un travail de concertation pour étendre le périmètre de l'actuelle réserve naturelle nationale d'Iroise.

Le périmètre :

Le périmètre de réflexion comprend l'ensemble des îles et îlots de l'archipel de Molène, ainsi que leurs estrans, du domaine terrestre jusqu'aux limites des plus basses mers de vives eaux. L'île habitée de Molène est exclue du périmètre d'étude.

Concilier protection de la biodiversité et maintien des usages durables :

L'extension de la Réserve doit prendre en compte les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques (alimentation, reposoir, nidification) de l'archipel de Molène, notamment pour les mammifères marins, les oiseaux nicheurs et hivernants (sternes, grands gravelots et huîtres pie...) et les habitats et les espèces végétales, pour certaines très rares, sur les îles et îlots. Ces enjeux et leur sensibilité seront pris en compte dans la réglementation des activités.

Méthodologie :

Certains enjeux environnementaux ne peuvent être abordés qu'à l'échelle d'une île ou d'un îlot mais d'autres doivent être appréhendés pour l'ensemble de l'archipel. Le travail sur la partie terrestre des îles et îlots est assez avancé ; les enjeux de protection sont connus, les habitats sont cartographiés et le diagnostic est assez largement partagé. Les enjeux sur les zones intertidales doivent encore être partagés et validés par les parties prenantes (propriétaires, gestionnaires, usagers professionnels ou non...).

Le Parc lancera une concertation avec les gestionnaires, les propriétaires, les élus et les usagers de ces îles et îlots. Une fois le projet précisé, il sera soumis à enquête publique et à délibération des instances concernées, dont le conseil de gestion du Parc.

Contact presse

Fabien Boileau 06 74 98 85 23 / fabien.boileau@afbiodiversite.fr

Le conseil de gestion a validé la composition des groupes de travail qui intégreront très largement l'ensemble de ses composantes,

- les associations locales d'usagers, de plaisanciers et de chasseurs
- les élus,
- les professionnels de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme,
- les scientifiques et associations de protection de l'environnement
- les propriétaires des ilots.

Evaluation des mesures de gestion pour l'exploitation de l'algue *Laminaria hyperborea*



Le Parc abrite le champ d'algues molénaies, l'un des plus grands d'Europe, et dont les algues, *Laminaria hyperborea* font l'objet d'une exploitation par 35 navires goémoniers. Depuis 2015, sous l'impulsion du conseil de gestion du Parc, l'exploitation de l'*hyperborea* est soumise à une gestion fine afin de garantir l'exploitation durable des laminaires et le maintien de l'état de conservation des écosystèmes.

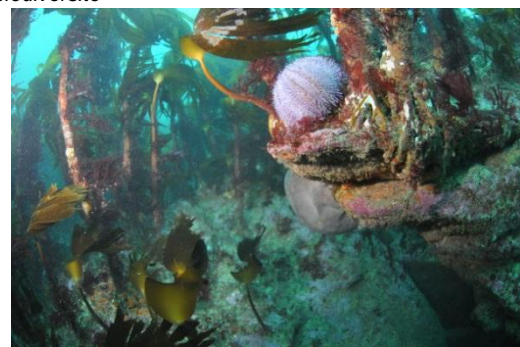
Conscients de la biodiversité marine extraordinaire du champ, les goémoniers, les scientifiques et le Parc travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre des actions de connaissance, notamment la cartographie du champ d'algues, et des mesures de gestion comme la fermeture de certaines zones de pêche ou l'évolution du système de jachère.

Ce système de gestion s'est concrétisé par une délibération du Comité régional des pêches de Bretagne et entériné par un arrêté du préfet de la région Bretagne.

*Photo : pêche de l'algue laminaria hyperborea dans l'archipel de Molène, par un goémonier.
Crédit : Fabien Boileau / Agence française pour la biodiversité*

Il convient à présent d'évaluer l'efficacité de ces mesures et pour cela, le Parc a mis en place le projet SLAMIR (**S**uivi **L**AMinaires dans le Parc naturel marin d'Iroise). Il permettra d'avoir des informations également sur le maintien des fonctionnalités des grands champs d'algues brunes après un cycle complet d'exploitation.

*Photo : champ d'algues molénaies avec ses laminaires hyperborea
Crédit : Yannis Turpin / Agence française pour la biodiversité*



Le projet s'appuie sur quatre types de suivis réalisés à la fois dans les zones exploitées et dans celles qui ne le sont pas :

- Un **suivi de la biomasse exploitable**, réalisé par l'Ifremer, permet de comparer la dynamique de population, la croissance, la mortalité et le recrutement entre une zone exploitée ou non.
- Un **suivi de la biodiversité associée aux algues**, réalisé par la station de Concarneau du Museum national d'histoire naturelle (MNHN). Il contribue à déterminer l'état de conservation du champ de laminaires et son bon état écologique.
- Un **suivi des réseaux trophiques** (ou des chaînes alimentaires) des champs de laminaires, réalisé par la Station biologique de Roscoff, permet de mesurer les changements de fonctionnement de l'écosystème et d'identifier les espèces de la chaîne alimentaire des forêts de laminaires.
- Un **suivi des peuplements de poissons**, encadré par l'UMS Patrimoine de Dinard (Unité Mixte de Service Patrimoine naturel de l'Agence française pour la Biodiversité et du MNHN). Ce suivi en plongée sous-marine vise à décrire les différents poissons observés et évaluer leur densité.

L'année 2018 a été une année de mise en place de ces suivis. Les protocoles sont susceptibles d'évoluer suite à cette première année d'expérimentation. Le projet s'inscrit sur une durée de 4 ans, de 2018 à 2022, temps minimum pour comparer les suivis et évaluer si les changements sont profonds ou conjoncturels.

- **BCHT, tourisme « bioculturel » dans les réserves de biosphère**

BCHT, *Bio-Cultural Heritage Tourism*, est un projet européen de 4 millions d'euros financé sur des fonds FEDER. Il regroupe 4 réserves de biosphère, l'Université d'Exeter et « Pas-de-Calais Tourisme ». Il a pour

Contact presse

Fabien Boileau 06 74 98 85 23 / fabien.boileau@afbiodiversite.fr

objectifs de développer des activités touristiques et culturelles pour valoriser les patrimoines et les territoires, tout en répondant aux enjeux de préservation des sites sensibles et de réduction des pressions touristiques. En Iroise, la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise bénéficie de ce projet, porté localement par le Parc naturel marin d'Iroise et le Parc naturel régional d'Armorique.

BCHT vise à développer un concept innovant de tourisme plus durable, en lien étroit avec les professionnels du tourisme, les acteurs privés et publics mais également les habitants des territoires concernés, autour de 4 objectifs :

- développer une méthodologie collective et des outils communs,
- permettre d'améliorer l'accueil des visiteurs,
- limiter leurs impacts,
- augmenter les revenus liés au tourisme et les retombées économiques.

En Iroise, il s'agira concrètement de réorienter certains flux touristiques aujourd'hui très concentrés sur la découverte des mammifères marins, vers de nouvelles offres.

BHCT sera lancé officiellement en Iroise le 4 décembre à Oceanopolis dans le cadre de la Journée de la Réserve de biosphère Unesco des îles et de la mer d'Iroise.



www.parc-marin-iroise.fr

Les photographies de ce communiqué de presse sont à votre disposition à partir du lien suivant :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEW8K73W5BEQH1994>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au 03 décembre 2018.

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEW8K73W5BEQH1994

La mention du crédit est obligatoire. Merci de le faire figurer si vous publiez ces photos.

Ces photographies vous sont transmises dans le cadre de tout article relatif au conseil de gestion d'Iroise du 22 novembre 2018. Toute nouvelle utilisation devra faire l'objet d'une demande auprès de l'Agence française pour la biodiversité.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. En métropole et dans les outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

www.afbiodiversite.fr

Contact presse

Fabien Boileau 06 74 98 85 23 / fabien.boileau@afbiodiversite.fr